

OFEN/CRAPI

Calcul des frais de personnel des petites centrales hydrauliques

Relevé complémentaire

Version destinée à l'exploitant

Février 2000

1. Introduction

Le relevé et la saisie des frais de personnel se fait de la même manière que la déclaration destinée au calcul des coûts de production. Sont relevées des données relatives aux frais de personnel des deux années écoulées. Les indications peuvent être saisies directement sur PC ou sur papier. La saisie électronique se fait dans le tableau « Frais de personnel » du fichier Excel « **Relevés complémentaires.xls** ». La version papier du tableau « Frais de personnel » comprend une page A4, à remplir à la main (cf. annexe).

2. Calcul des frais de personnel

Les données relatives aux frais de personnel sont introduites dans le tableau « Frais de personnel ». Doivent être saisis **exclusivement les dépenses pour collaborateurs fixes ainsi que les prestations propres** du propriétaire. Les frais de **personnel temporaire** doivent être indiqués sous la rubrique « **prestations de tiers** » dans la déclaration [10b].

- **Salaires et contributions** [B1/2]

Fonction au sein de la centrale:

Description de la fonction / activité du collaborateur fixe au sein de la centrale.

Taux d'occupation au sein de la centrale:

Indication du taux d'occupation du collaborateur concerné.

Salaire annuel brut:

Somme du salaire annuel effectivement versé, y compris contributions aux assurances sociales, indemnités de vacances, gratifications, etc.

Total:

Ne pas introduire de données dans ces champs! Ils renferment des fonctions qui disparaissent en cas d'introduction de données.

- **Prestations propres [B3/4]**

Type de travail:

Brève description du type de travail effectué (p. ex. travaux de planification, travaux d'entretien, etc.)

.

Nombre d'heures:

Indication des heures de prestations propres nécessaires à l'exploitation de la centrale.

Tarif en fr.:

Pour les travaux de planification, un tarif horaire de 80 fr. peut être comptabilisé, pour les travaux d'entretien, un tarif de 45 fr./h.

- **Autres frais de personnel [B5/6]**

Motif / Raison:

Brève description de la nature des frais (p. ex. formation et perfectionnement, événements organisés pour le personnel, etc.)

Part Cél en %:

Indication de la part en % des autres frais de personnel pouvant être attribués à la centrale.